Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 1 (1913)

Artikel: L'eschatologie de l'apôtre Paul

Autor: Emery, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ESCHATOLOGIE DE L'APOTRE PAUL

INTRODUCTION

L'eschatologie ou doctrine des choses finales, terme un peu scolastique que nous remplacerions volontiers par l'expression doctrine de l'espérance chrétienne, est la partie de la pensée religieuse paulinienne où le grand apôtre s'est le moins dégagé de l'influence des idées qu'il devait à son éducation juive et rabbinique, bien que, dans ce domaine aussi, il ait été original sur plus d'un point. Cela n'a du reste rien d'étonnant, quand on songe d'abord à l'importance considérable que le peuple juif, spécialement dans les milieux pharisiens, attachait à ses espérances d'avenir, ensuite au fait que, vivant avec toute la première génération chrétienne dans l'attente de la prochaine et soudaine venue du Seigneur, il ne pouvait tirer encore, soit de son expérience chrétienne, soit de ce qu'il avait appris de l'enseignement de Jésus-Christ, les leçons que nous donnent, relativement à nos espérances, les dix-neuf siècles d'existence de l'Eglise.

Comme les idées de l'apôtre relatives à l'au-delà se sont quelque peu modifiées au cours des huit ou neuf années (1) pendant lesquelles s'échelonnent les dix épîtres dont nous admettons l'authenticité (2), on peut être tenté d'exposer séparément

⁽¹⁾ De l'an 53 à l'an 62 approximativement.

⁽²⁾ Nous croyons volontiers qu'il y a des fragments pauliniens dans les trois épîtres pastorales, peut-être même que la deuxième épître à Timothée est tout entière de la main de l'apôtre. Mais nous ne sommes pas assez sûr de leur authenticité pour les utiliser pour la connaissance de la pensée paulinienne.

l'eschatologie de chaque épître ou de chaque groupe d'épîtres. Mais cette méthode nous exposerait à de nombreuses répétitions. Nous préférons donc ne faire qu'un tableau de l'eschatologie paulinienne, en consacrant un paragraphe spécial à chacun de ses éléments, ce qui ne nous empêchera point de relever, chemin faisant, les changements qu'ils peuvent avoir subis dans l'esprit de l'apôtre. Nous obtiendrons ainsi un aperçu plus clair de ses perspectives d'avenir.

Remarquons d'emblée que celles-ci ont pour l'apôtre une très grande importance. Si leurs éléments constitutifs ne font pas tous partie intégrante de son système théologique, leur substance en forme une partie essentielle. Qu'est-ce en effet que la rédemption ou le salut d'après l'apôtre? C'est la libération : a) de la mort, qui est à la fois la conséquence et la condamnation du péché; b) de la chair, par laquelle l'homme est assujetti à la loi du peché (1), si bien que Paul appelle le corps un σωμα τῆς άμαρτίας (2); c) de la loi, qui excite les passions et les convoitises de la chair, par l'attrait du fruit défendu, rend ainsi l'homme effectivement pécheur, lui fait connaître son péché et attire sur lui la condamnation; d) des esprits mauvais, qui, Satan à leur tête, sont les princes de ce monde, tentent les hommes au mal de mille manières, et suscitent des embûches de toutes sortes aux croyants; e) de l'existence sur cette terre assujettie à la vanité et à la corruption.

Or, si les épîtres de Paul renferment maint passage présentant la rédemption des croyants en Christ comme quelque chose d'acquis et d'achevé (3), cependant c'est de l'avenir que Paul

⁽¹⁾ Ainsi donc, je suis moi-même assujetti, par l'entendement à la loi de Dieu, mais par la chair à la loi du péché. Rom. vi, 6. Cf. viii, 3-8; Gal. vi, 16. 21.

⁽²⁾ Rom. vi, 6. Cf. viii, 3 où Paul appelle notre chair une chair de péché.

⁽³⁾ Par exemple: 1 Cor. vi, 11: Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'esprit de notre Dieu; 2 Cor. III, 18: Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés à son image, de gloire en gloire, comme par l'esprit du Seigneur; 2 Cor. v, 14: Nous estimons que, si un seul est mort pour tous, tous donc sont morts — et par conséquent libérés du péché d'après le principe Rom. vi, 7; Rom. vi, 18: Etant donc affranchis du péché, vous êtes devenus les esclaves de la justice; Eph. II, 4-6: Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause

attend la pleine réalisation du salut, au sens complet de ce terme. « Nous ne sommes sauvés qu'en espérance. » (1) Le salut est pour lui quelque chose à venir, aussi rappelle-t-il aux Romains (x111, 12) qu'ils sont plus près du salut qu'au moment où eux et l'apôtre Paul ont cru à l'Evangile, proximité qui doit s'entendre dans un sens chronologique et non spirituel, comme le montre bien le v. 12 (2), et dans 1 Cor. xv, 19 il n'hésite pas à déclarer que « si nous n'avons d'espérance en Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes ».

Ce n'est pas qu'aux yeux de l'apôtre, la délivrance soit uniquement l'objet d'une espérance. Déjà dans cette vie présente les croyants éprouvent les bienfaits de la rédemption. Ils ne sont plus des enfants de colère (Eph. 11, 3); ils ne sont plus sous le coup de la condamnation divine (Rom. VIII, 1), mais, étant justifiés par la foi, ils ont la paix avec Dieu (Rom. v, 1), ils ont accès auprès du Père, ils sont membres de la famille de Dieu (Eph. 11, 17, 19). De cette grâce, les croyants ont non seulement une preuve objective dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ (Rom. v, 23-25; vIII, 31-39), mais un témoignage subjectif, intérieur et personnel, la présence dans le cœur du Saint-Esprit, gage et arrhes de notre adoption et de notre rédemption (Gal. IV, 6; 2 Cor. I, 22; Rom. VIII, 23; Eph. I, 13-14; IV, 30). Par cet Esprit, il y a communion intime entre les croyants et le Christ (Gal. 11, 20; 111, 27; 1 Cor. VI, 17; 2 Cor. IV, 10-11; Rom. vi. 3-11; viii, 10; Phil. 1, 21). Les croyants sont également libérés du joug de la loi (Rom. x, 4). Mais cette rédemption, quelque précieuse qu'elle soit déjà, n'est pas encore la rédemption complète. Ou plutôt, elle ne l'est que virtuellement, en principe, mais elle ne le sera effectivement et parfaite-

du grand amour dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos fautes, nous a fait revivre avec le Christ... et nous a ressuscités ensemble et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ; Col. 1, 13-14: Dieu nous a délivrés de la puissance des ténèbres et nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé, en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés; Col. 111, 3: Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Christ en Dieu.

- (1) Rom. vIII, 24. Cf. 23: Nous soupirons, nous aussi, en nous-mêmes, attendant l'adoption, la rédemption de notre corps.
 - (2) La nuit est avancée, le jour s'approche.

ment que lorsque les croyants auront été délivrés de leur corps de chair et que le Christ aura détruit tout empire, toute domination, toute puissance hostile (1 Cor. xv, 24-26). Cette rédemption complète, ce salut parfait, Paul l'attend avec certitude de l'avenir. Comment s'est-il représenté celui-ci?

LA PAROUSIE

Le centre de l'eschatologie paulinienne, c'est la seconde venue du Seigneur Jésus-Christ. Elle est désignée dans 1 Cor. 1, 7 et 1 Thess. 1, 7 par le terme d'ἀποιαλυψις, révélation, manifestation, plus souvent par celui de παρουσία (1 Thess. II, 19; v, 23; III, 13; IV, 15; 2 Thess. II, I, 8; I Cor. xv, 23). Ce terme, que l'on traduit ordinairement par avènement, signifie littéralement présence (aussi Paul parle-t-il dans 2 Thess. 11, 8 de l'επιφανεία της παρουσίας). Il a peut-être été choisi par les premiers écrivains chrétiens pour marquer la durée, la permanence de la seconde apparition de Jésus-Christ par rapport à la première; puis, par une métonymie très naturelle, il a fini par désigner plus spéciament le moment même où doit commencer cette seconde manifestation du Christ. Une autre expression plus fréquente encore que celle de parousie, pour désigner ce moment si impatiemment attendu des fidèles, est celle de jour de Christ ou jour du Seigneur (1 Thess. v, 2, 4; 2 Thess. 11, 2; 1 Cor. 1, 8; v, 5; 2 Cor. 1, 14; Phil. 1, 6, 10; 11, 16). Cette expression rappelle celle des prophètes « le jour ou la journée de l'Eternel » qui devait être celle du jugement des nations et de la délivrance de l'Israël fidèle à son Dieu.

Comme toute la première génération chrétienne, Paul a cru fermement à la proximité du retour glorieux du Christ. Sur ce point, il n'y a pas de divergence fondamentale entre ses diverses épîtres. Dans toutes, il s'adresse à ses lecteurs comme à des gens dont la plupart seront témoins de cette parousie. Voici, à cet égard, quelques déclarations caractéristiques :

I Thess. IV, 15: Voici ce que nous vous déclarons par la parole du Seigneur: nous, les vivants, qui seront restés jusqu'à l'avènement du Seigneur, nous ne devancerons pas ceux qui seront morts.

2 Thess. 111, 5 : Que le Seigneur dispose vos cœurs à aimer Dieu et à attendre patiemment Jésus-Christ.

I Cor. I, 7-8: Aussi ne vous manque-t-il aucun don, à vous qui attendez la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ, C'est lui qui vous rendra fermes jusqu'à la fin, pour que vous soyez irréprochables au jour de notre Seigneur Jésus-Christ.

1 Cor. x, 11: Nous qui touchons à la fin des temps.

i Cor. xv, 51-52: Voici un mystère que je vous révèle: nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons changés, en un instant, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette; car la trompette sonnera et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous, nous serons changés.

2 Cor. vi, 2 : Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut.

Rom. XIII, 11-12 : Conduisez-vous ainsi, tenant compte du temps où nous sommes : l'heure est venue de vous réveiller de votre sommeil, puisque le salut est maintenant plus près de nous que lorsque nous avons cru. La nuit est avancée, le jour approche.

Col. III, 3-4: Vous êtes morts et votre vie est cachée avec Christ en Dieu. Lorsque le Christ, qui est votre vie, paraîtra, alors vous aussi, vous paraîtrez avec lui dans la gloire.

Phil. 111, 20-21: Pour nous, nous sommes citoyens des cieux; et c'est de là que nous attendons notre Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps misérable pour le rendre semblable à son corps glorifié, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses.

Phil. IV, 5: Le Seigneur est proche.

Ces citations nous montrent que jusqu'à la fin de sa carrière, Paul a cru fermement à la proximité de la parousie. Il nous paraît seulement que, vers la fin de sa vie, l'apôtre a été moins certain d'être encore vivant ici-bas à ce moment solennel. Au moment où il écrivit la première épître aux Thessaloniciens et la première aux Corinthiens, il pensait certainement être encore en vie au moment de l'apparition du Seigneur. Autrement il ne se serait pas exprimé comme il le fait 1 Thess. IV, 15-17:...Ceux qui sont morts en Christ ressusciteront premièrement. Ensuite nous, les vivants, restés sur la terre, nous serons enlevés tous ensemble avec eux au milieu des nuées à la rencontre du Sei-

gneur — et 1 Cor. xv, 51 (1), texte que nous venons de citer. Cet espoir n'a pas complètement disparu dans la suite, preuve en soit Phil. III, 20-21 et IV, 5, mais il n'est plus si assuré. Qu'est-ce qui a ébranlé cet espoir? C'est, croyons-nous avec M. Eugène de Faye (2), que, dans la période qui s'est écoulée entre la composition de 1 Corinthiens et celle de 2 Corinthiens, l'apôtre a été mis en présence d'un danger tel qu'il a cru en mourir. Voici, en effet, ce qu'il écrivait dans cette dernière épître : Mes frères, nous ne voulons pas vous laisser ignorer l'affliction qui nous est survenue en Asie, et dont nous avons été excessivement accablés, et même au-delà de nos forces, au point que nous désespérions de conserver notre vie. Bien plus, nous avions comme reçu en nous-même notre arrêt de mort, afin que nous ne missions pas notre confiance en nous, mais en Dieu qui ressuscite les morts. C'est lui qui nous a délivrés d'un si grand danger de mort et qui nous en délivrera; oui, nous avons en lui cette espérance qu'il nous délivrera encore (2 Cor. 1, 8-10). Il a ainsi entrevu la possibilité de mourir avant la parousie, et peut-être faut-il voir l'expression de la vision de cette possibilité dans cette parole de 2 Cor. 1v, 13-14: Nous aussi, nous croyons, c'est pourquoi nous parlons, sachant que celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus, nous ressuscitera aussi avec Jésus, et nous fera paraître avec vous en sa présence. Cette possibilité ne se marque-t-elle pas aussi dans ce passage de l'épître aux Phil. III, 8-11: Oui, toutes ces choses, je les regarde comme des balayures, afin de gagner Christ et d'être trouvé en lui, ayant non pas ma justice, celle qui vient de la loi, mais

(1) Contre l'argument tiré du « nous » de ce dernier passage, on a objecté le texte 1 Cor. vi, 14: Dieu, qui a ressuscité le Seigneur, nous ressuscitera par sa puissance. Si, dit-on, le nous implique nécessairement l'apôtre Paul, il indiquerait par là qu'il pensait être mort lors de la parousie.

Mais il est à remarquer que dans vi, 14 il annonce la résurrection du corps des croyants en général pour montrer le devoir moral pour ceux-ci de garder leur corps dans la pureté. Le « nous » se comprend là parce que Paul pose un principe général. Dans xv, 51-52 il distingue deux catégories de croyants: ceux qui, étant morts avant la parousie, ressusciteront à ce moment-là, et ceux qui, étant encore vivants, seront transformés. Or c'est dans cette seconde catégorie que Paul se place. Par conséquent il espérait être en vie lors de cet événement.

(2) Saint-Paul, St-Blaise (1908), p. 146 sq. Voir aussi Holtzmann, Neutest. Theol., II, 193 sq.

celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu et qui est fondée sur la foi; en sorte que je le connaisse, lui et la puissance de sa résurrection et la communion de ses souffrances, me rendant conforme à lui en sa mort pour parvenir aussi à la résurrection d'entre les morts.

En tout cas, depuis la première épître aux Corinthiens nous ne rencontrons plus de déclaration affirmant aussi expressément que dans cette épître et dans i Thessaloniciens l'espoir de Paul d'être encore en vie lors de la parousie. Il ne l'a pas complètement perdu, mais ce n'est plus pour lui une quasi certitude.

Cette croyance à la proximité de la parousie, qui a exercé une influence notable sur l'éthique paulinienne (1), n'empêche point l'apôtre d'insérer, entre le moment où il écrit et l'avènement du Seigneur, une série d'événements intermédiaires d'une certaine importance qu'il n'est pas toujours facile de faire cadrer ensemble. Ce n'est pas à dire que nous voyions une contradiction dans le fait que, dans 1 Thess. v, 1-3, il est dit que le jour du Seigneur, viendra subitement comme un voleur dans une nuit, tandis que, dans 2 Thess. 11, 3-12, Paul énumère une série de faits qui doivent intervenir avant la parousie, à savoir l'apostasie d'un certain nombre de fidèles, puis la manifestation et le règne de l'Antéchrist, manifestation retardée par un obstacle que nous chercherons à préciser tout à l'heure. Nous retrouvons ces deux points de vue, en apparence opposés, dans l'eschatologie des synoptiques. Là aussi, le jour du Seigneur est présenté comme survenant à l'improviste, alors que Jésus a détaillé tout au long les événements qui doivent en faire pressentir la venue aussi sûrement que la pousse des feuilles du figuier annonce l'approche de l'été (cf. Matt. xxiv; Marc xiii; Luc xxi, 5-38; xvII, 26-27; XII, 39-40, 42-46). Pour Paul comme pour Jésus, cette contradiction apparente se résout tout simplement par le fait que, si les croyants peuvent prévoir en gros, d'après

⁽¹⁾ Voyez par exemple: 1 Cor. VII, 26, où le conseil de ne pas se marier est motivé par la perspective des calamités qui approchent, calamités qui sont ici évidemment ces « ωδίνες τοῦ Χριστοῦ » qui doivent précéder l'avènement du Messie. De là aussi la recommandation de 1 Cor. VII 29-31 d'user de ce monde comme n'en usant pas, motivée par la déclaration que le temps est court.

la réalisation de tel et tel événement, la proximité de la parousie, le jour précis de celle-ci est imprévisible et incalculable, Dieu seul en ayant la connaissance.

Ce qui, par contre, est plus difficile à harmoniser, ce sont les données de 2 Thess. 11 avec celles de Rom. x1. D'après 2 Thess. le jour du Seigneur n'est pas imminent. « Car il faut qu'auparavant l'apostasie soit arrivée, et qu'on ait vu paraître l'homme de l'iniquité, le fils de la perdition, l'adversaire qui s'élève audessus de tout ce qu'on appelle Dieu ou qu'on adore, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu en se faisant passer lui-même pour Dieu... Et maintenant vous savez bien ce qui lui fait obstacle pour qu'il ne soit manifesté qu'en son temps. Car déjà le mystère de l'iniquité est à l'œuvre; seulement il faut que celui qui lui fait encore obstacle soit écarté. Et alors sera manifesté l'impie que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et qu'il anéantira par l'éclat de son avènement. Cet impie apparaîtra par la puissance de Satan, avec toute espèce de miracles, de signes et de prodiges menteurs, et avec toutes les séductions de l'injustice pour ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. Et c'est pour cela que Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fait croire au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, tombent sous son jugement. »

Sans nous arrêter à la détermination soit de cet homme de l'iniquité, qui est évidemment le pendant de l'Antéchrist des épîtres de Jean (1 Jean 11, 18-22; 1v, 3; 2 Jean 7) et qui est un type appartenant déjà à l'apocalyptique juive, formé en partie sous l'influence de Daniel vII, 25 et xI, 36-37, soit de l'obstacle qui retarde sa manifestation, et dans lequel nous voyons, avec la plupart des commentateurs, la puissance de l'Etat romain (1), nous constatons ceci : c'est que cet antéchrist séduira beaucoup de gens, produira une apostasie, et qu'il sera détruit par Jésus-Christ lors de son avènement.

Or, dans Romains XI, spécialement dans les versets 25-32, Paul

⁽¹⁾ Cet obstacle est appelé τὸ κατέχον dans 11, 6 et ὁ κατέχων dans 11, 7. Dans le premier cas, Paul penserait plutôt à l'Etat romain, dans le second plutôt à l'empereur qui le personnifie. De là l'emploi du masculin dans le v. 7.

entend révéler à ses lecteurs un mystère, à savoir que, si une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, c'est pour que le salut soit porté aux Gentils (verset 11), et seulement jusqu'à ce que toute la multitude des Gentils soit entrée dans l'Eglise, mais qu'ensuite tout Israël obtiendra miséricorde et sera sauvé. C'est également une pensée analogue qui nous paraît renfermée dans Eph. 1, 10 et Col. 1, 20, où Paul mentionne le dessein de Dieu de réconcilier toutes choses avec lui-même par le moyen du Christ. Il y a là évidemment deux conceptions inconciliables pour ceux qui veulent respecter les textes. Les uns en tirent une preuve de plus en faveur de l'inauthenticité de 2 Thessaloniciens. Pour nous qui admettons l'authenticité de cette épître, nous concluons que, sur ce point spécial; Paul a changé d'opinion. Mais, en tout cas, les vues exposées dans Romains xi ne signifient pas que l'apôtre ait sensiblement reculé la date de la parousie. Car la parole du Seigneur dans Marc XIII, 10 annonçant qu'avant la fin du monde l'Evangile doit être prêché à toutes les nations, paraissait déjà réalisée aux yeux de l'apôtre, quand il écrivait l'épître aux Romains (1). Il se pourrait fort bien que Paul ait renoncé aux idées exposées dans 2 Thessaloniciens, en présence du succès de sa mission chez les païens.

Comment l'apôtre Paul s'est-il représenté cette seconde venue du Seigneur? Nous trouvons des renseignements à ce sujet dans 1 Thess. IV, 15-17; 2 Thess. I, 6-10; II, 8 et 1 Cor. xv, 51-52. D'après ces textes, à un signal donné à la voix d'un archange et au son de la trompette de Dicu, le Seigneur descendra du ciel entouré de ses anges, au milieu de flammes de feu. Ceux qui sont morts en Christ ressusciteront. Ensuite les croyants encore

⁽¹⁾ Cf. Rom. 1, 8: Avant tout je rends grâce à mon Dieu par Jésus-Christ de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

x, 18: Mais je demande: est-ce qu'ils ne l'ont pas entendue (la parole du Christ)? Au contraire, la voix des messagers a retenti par toute la terre, et leurs paroles sont parvenues jusqu'aux extrémités du monde (Ps. xix, 5).

Col. 1, 6: Cet Evangile est au milieu de vous comme dans le monde entier : il y porte des fruits et y fait du progrès.

^{1, 23:} Si du moins vous demeurez dans la foi, fermes, inébranlables, sans jamais vous écarter de l'espérance proclamée par l'Evangile que vous avez entendu, qui a été prèché à toute créature sous le ciel, et dont moi, Paul, j'ai été fait ministre.

en vie seront enlevés tous ensemble avec eux au milieu des nuées, à la rencontre du Seigneur dans les airs, et ainsi ils seront toujours avec le Seigneur. Quant à ceux qui n'ont pas obéi à l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, ils seront punis d'une perdition éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance. Le premier puni sera l'homme de péché que le Seigneur détruira par le soufsse de sa bouche, qu'il anéantira par l'éclat de son avènement. Ces idées eschatologiques que Paul tenait de la communauté apostolique, laquelle les avait héritées en bonne partie du judaïsme, jusqu'à quel point les entendait-il à la lettre? Il est difficile de le dire. Il est certain que « le souffle de sa bouche » par lequel le Seigneur détruira l'Antéchrist doit marquer le caractère rapide et aisé de la victoire du Christ sur son ennemi. Il est possible aussi que le signal donné par la trompette sur l'ordre d'un archange exprime simplement le caractère public et solennel de l'apparition du Christ. Mais il est indubitable que Paul a songé à une apparition visible du Christ entouré de ses anges et environné d'un éclat lumineux. Ce qu'il y a de difficile dans cette description, c'est de savoir où habiteront ces croyants enlevés tous ensemble dans les airs à la rencontre du Seigneur, alors que, d'autre part, le Christ doit juger et punir ceux qui n'ont pas cru à la vérité, lesquels demeurent sur cette terre. J'avoue ne pouvoir me faire une idée claire de la pensée de Paul sur ce sujet. Il est d'ailleurs fort possible que cette pensée ne fut pas très claire pour Paul luimême. Voici, à titre de renseignement, l'explication donnée par Beyschlag: «D'après la notion que Paul se faisait du monde, entre le ciel, qui est le trône de Dieu, le monde de la perfection d'où Jésus descend, et la terre, qui est le domaine de l'humanité et de l'histoire du monde et que Jésus vient juger, il y a une région intermédiaire où demeurent ces princes, ces puissances, ces autorités auxquels est soumis le monde terrestre (Eph. 11, 2; v1, 12). Or, depuis sa résurrection, le Christ règne bien sur le monde terrestre, mais ce n'est qu'une royauté cachée, spirituelle. Ceci doit changer à sa parousie. Il descend du plus haut des cieux et établit son trône dans cet espace intermédiaire, d'où le monde terrestre est régi cosmiquement, pour rassembler autour de lui son Eglise triomphante, pour détrôner avec elle ces pnissances et ces princes (1 Cor. xv, 24;

vi, 3) et pour juger avec elle le monde gisant à leurs pieds (1 Cor. vi, 2). » (1)

Notons que, déjà dans i Cor. xv, 51-52, l'apôtre est beaucoup plus sobre dans sa description de l'avènement du Seigneur, et qu'à partir de cette épître il ne revient plus sur ce sujet, se bornant à rappeler à ses lecteurs que cet avènement est proche. La proximité de la parousie, et celle-ci conçue comme une apparition personnelle, visible pour les yeux de la chair et glorieuse du Seigneur, voilà un premier élément essentiel et constant des vues eschatologiques de l'apôtre.

LA RÉSURRECTION

Au retour de Jésus-Christ, Paul rattache les trois faits de la résurrection, du jugement et de la fondation du royaume de Dieu, que nous allons examiner successivement.

La résurrection des croyants, comme celle de Jésus-Christ leur sauveur et leur chef de file, est attribuée à Dieu dans 1 Thess. IV, 14; 1 Cor. VI, 14; 2 Cor. 1, 9; IV, 14; Rom. VIII, 10-11, cf. Eph. II, 6. (2) Il n'y a que Phil. III, 21 qui attribue à Jésus-Christ, en vertu de sa toute-puissance, la transformation du corps misérable des croyants en un corps semblable à son corps glorifié. Comment l'apôtre Paul s'est-il représenté cette résurrection?

Dans I Thessaloniciens il ne fait aucune allusion à une transformation du corps des croyants. Il se borne à dire que «ceux qui seront morts en Christ ressusciteront premièrement » puis que «nous, les vivants, restés sur la terre, nous serons enlevés ensemble dans les airs à la rencontre du Seigneur ». Il semble donc avoir pensé qu'à la résurrection les croyants auront un corps de chair et d'os comme leur corps actuel, mais parfait dans son genre et, par conséquent, à l'épreuve de la maladie, de la vieillesse et de la mort. C'était en somme la conception judaïque populaire, dont nous trouvons un écho dans Matt. xxvII. 52-53, où il est dit

⁽¹⁾ Neutest. Theologie, II, p. 264.

^{(2) «} Dieu nous a ressuscités ensemble et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ ». Y a-t-il là prolepse ou faut-il prendre ce terme de « ressuscités » dans le sens spirituel? Nous penchons pour la première alternative.

qu'au moment où Jésus-Christ expira, les corps de plusieurs saints qui étaient morts ressuscitèrent, et étant sortis de leurs tombeaux entrèrent dans la ville sainte et apparurent à plusieurs personnes. (1) Il semble donc qu'au moment où Paul écrivit les épitres aux Thessaloniciens, il n'avait pas encore l'idée que par le corps, en tant que corps de chair, l'homme était assujetti à la loi du péché (Rom. VII, 25), et que, par conséquent, il ne pouvait ressusciter avec son corps actuel.

Cette idée apparaît par contre à partir de l'épître aux Galates (2) où la chair et l'esprit sont constamment mis en opposition et elle se montre dans toutes les épîtres suivantes. Dès lors, l'apôtre en tire nécessairement la conclusion que ni la chair ni le sang n'hériteront le royaume de Dieu et que notre corps corruptible ne peut hériter l'incorruptibilité (1 Cor. xv, 50). Par suite, il se fait un changement très important dans sa notion de la résurrection, changement documenté dans 1 Cor. xv. L'apôtre ne renonce pas complètement à son idée de la résurrection du corps, qu'il tenait de son éducation juive. Mais il distingue entre le corps, forme essentielle de l'être humain, organisme, destiné à être le serviteur de l'esprit qui l'habite, et la chair qui en forme actuellement la substance. Tandis que le corps de chair, que le croyant possède en sa qualité de descendant d'Adam, est destiné à périr (3), le croyant aura à la résurrection un corps spirituel, céleste, immortel, semblable à celui de Jésus-Christ. Il y aura toutefois une relation entre le corps terrestre du croyant et son corps céleste, la même qui subsiste entre la semence et la plante à laquelle elle donne le jour. « Le corps nouveau, dit très bien Sabatier, procède organiquement du germe qui lui donne naissance. » D'où il suit logiquement que les croyants, qui seront encore en vie lors de la parousie, ne garderont pas leur corps actuel mais seront miraculeusement transformés, tandis que les morts ressusciteront incorruptibles. Maintenant

⁽¹⁾ Cf. Luc xxiv, 39-40, où Jésus ressuscité s'exprime comme suit : Voyez mes mains et mes pieds, car c'est moi-même. Touchez-moi et regardez : car un esprit n'a ni chair ni os, ce que j'ai, comme vous voyez.

Il apparaît également comme un homme de chair et d'os aux disciples d'Emmaüs, Luc xxiv, 13-32, ainsi qu'à son disciple Thomas, d'après Jean xx, 24-29.

⁽²⁾ Cf. Gal. v, 16-17; III, 3; VI, 8.

⁽³⁾ Outre'ı Cor. xv passim, cf. Rom. vu, 24; Gal. vi, 8.

l'homme a un corps animal ou psychique, tiré de la terre, et dont le principe vital c'est la ψύχη ζῶσα, une âme vivante avec ses propriétés caractéristiques, la sensibilité, la volonté, l'intelligence. Alors le croyant aura un corps spirituel, dont le principe vital sera l'esprit, le $\pi \nu \varepsilon \tilde{\nu} \mu \alpha$ ζωοποιοῦν, principe de vie supérieure et divine qui animera tout le corps.

Mais, en attendant la parousie, quel est l'état des croyants décédés auparavant? On sait que cette question préoccupait fort les Thessaloniciens qui craignaient pour ces décédés la privation de la participation au royaume de Dieu et à la vie éternelle, et que Paul leur écrivit pour les rassurer. Les termes mêmes de résurrection (ἀνάστασις) et de ressusciter (ἐγείρειν réveiller, ἐγείρεσθαι s'éveiller 1 Cor. xv, 12-15), employés par Paul, montrent qu'à ses yeux ces gens-là ont cessé de vivre, qu'ils sont véritablement morts. C'est pourquoi il parle de résurrection des morts (1 Cor. xv, 21-42; Phil. III, 11). Seulement, comme ces croyants décédés ne sont pas destinés à demeurer la proie de la mort, mais à reprendre vie, Paul les appelle deux ou trois fois « ceux qui dorment ». (1) Etant donné que les chrétiens d'alors comptaient assister en majorité à la seconde venue du Christ, et que, par conséquent, ce sommeil des croyants décédés ne pouvait durer de longues années, cette solution de la question du sort des chrétiens décédés pouvait les satisfaire, comme elle satisfaisait l'apôtre Paul tant qu'il pouvait se ranger parmi ceux qui seraient encore vivants lors de la parousie. Or, c'était indubitablement son espoir quand il écrivait i Corinthiens.

Dès lors, il paraît s'être fait un changement dans son esprit, lequel apparaît déjà dans 2 Corinthiens. Nous avons déjà relevé le fait que, dans l'intervalle écoulé entre 1 Corinthiens et 2 Corinthiens, l'apôtre avait vu la mort de près et avait cru un moment y succomber. Cette perspective, à lui qui écrivait aux Galates « ce n'est plus moi qui vis, mais Christ qui vit en moi », lui fit faire de nouvelles réflexions. Seraitil possible que la mort mît fin à cette communion intime avec le Seigneur glorifié? Que lui, qui vivait par l'esprit (Gal. v, 25), qui avait été sanctifié par l'esprit de Dieu (1 Cor.

⁽¹⁾ Οἱ κοιμώμενοι 1 Thess. IV, 13, οἱ κεκοιμήμενοι 1 Cor. xV, 20, de κοιμάω endormir, au moyen, se coucher, s'endormir, dormir, mourir.

vi, 11), qui avait dans la possession de cet esprit les arrhes et le gage de la rédemption (2 Cor. 1, 22), pût être momentanément privé de cet esprit et de la communion avec le Dieu d'amour? Alors qu'il faisait l'expérience que, tandis que son homme extérieur se détruisait. l'homme intérieur se renouvelait de jour en jour, comment ce dernier pouvait-il, même pour quelques années, cesser d'être (2 Cor. 1v, 16)? Cette occurence lui parut si incompatible avec l'amour dont il se sentait aimé par Dieu, et avec l'existence de cet homme intérieur, de cette personnalité nouvelle qui s'affirmait de plus en plus en lui, qu'il arriva à une nouvelle conception eschatologique, dont 2 Cor. v, 1-8 est la première manifestation.

Là, en effet, il nous dit qu'il est plein de confiance et aime mieux quitter ce corps terrestre, où il demeure loin du Seigneur, pour s'en aller habiter près du Seigneur. Car il sait que, si ce corps terrestre est détruit, il a dans le ciel un édifice, qui est l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire un autre corps. Aussi, en présence des épreuves de la vie actuelle désire-t-il avec ardeur être revêtu de ce nouveau corps, afin que ce qu'il y a de mortel en lui soit absorbé par la vie. La mort ne lui apparaît donc plus comme une séparation, même momentanée, d'avec le Seigneur, mais comme une réunion immédiate avec lui. C'est cette même certitude que suppose l'exclamation de Rom. VIII, 38-39: « Je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les dominations, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances, ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour que Dieu nous a témoigné en Jésus-Christ notre Seigneur. » Elle s'exprime encore plus nettement dans ces paroles de Phil. 1, 21-24 : « Christ est ma vie et la mort m'est un gain. S'il vaut la peine pour moi de continuer à vivre dans la chair, et ce que je dois préférer, je ne saurais le dire. Je suis pressé des deux côtés, mon désir étant de partir et d'être avec Christ, ce qui est de beaucoup le meilleur, mais il est nécessaire pour vous que je demeure dans ce corps. » Peut-être est-ce cette même conviction qui fait dire à Paul dans Eph. 11, 6 que « Dieu nous a ressuscités ensemble et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ ».

Outre l'expérience religieuse de l'amour de Dieu pour lui et de sa communion avec Dieu et Jésus-Christ par le Saint-Esprit,

deux autres causes ont très vraisemblablement contribué à amener l'apôtre Paul à sa nouvelle conception, qui d'ailleurs n'était pas absolument étrangère aux synoptiques. (1) La première, c'est l'influence de l'hellénisme, avec sa distinction tranchée de l'âme et du corps et sa croyance que les âmes des hommes pieux s'en vont après leur mort dans les Champs-Elyséens, le séjour des esprits bienheureux. L'autre cause, c'est sa notion de la rédemption ou plus précisément des moyens ou instruments de cette rédemption. Ces instruments sont, d'une part, Jésus-Christ, l'esprit vivifiant, qui a été fait pour nous sagesse, justice, sanctification et rédemption ; c'est, d'autre part, la foi et les deux sacrements du baptême et de la cène. Par la foi et ces deux rites, le croyant s'unit intimement à Christ, il devient membre de son corps, il devient une même plante avec lui, si bien qu'il participe mystiquement à la destinée de son Chef. De même que celui-ci est mort puis ressuscité, de même le croyant meurt et ressuscite en Christ et avec Christ. Mais cette mort et cette résurrection sont doubles, ou, si l'on préfère, comprennent deux actes, deux moments. Le croyant, enseveli avec Jésus-Christ par le baptème en sa mort, meurt d'abord au péché, en ce sens qu'il en est à la fois absous et libéré en principe (Rom. vi, 1-11); puis il meurt physiquement en sa qualité de descendant d'Adam. De même, le croyant ressuscite d'abord spirituellement pour mener une vie nouvelle ici-bas, pour devenir une nouvelle créature (Rom. vi, 1-11; Col. 11, 12-13; 2 Cor. v, 17), et il devient une nouvelle créature, parce qu'il est en Christ, parce que Christ habite en lui, parce qu'il a l'esprit de Christ, expressions qui sont absolument synonymes pour Paul, puisque pour lui le Seigneur glorifié, c'est l'Esprit. Or c'est également Christ ou l'esprit de Christ que Paul considère comme l'agent de la résurrection des fidèles au sens propre du terme, de cette résurrection dont Dieu est l'auteur. C'est ce qui ressort, par exemple, des passages suivants :

- 1 Thess. IV, 14: Si nous croyons que Jésus est mort et qu'il est ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu ramènera par Jésus et avec lui ceux qui sont morts.
- (1) Cf. le mot de Jésus au brigand sur la croix: Je te le dis, en vérité, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis (Luc xxIII, 43), ainsi que la parabole de Lazare et du mauvais riche.

Gal. vi, 8 : Celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle.

1 Cor. xv, 22 : Comme tous meurent en Adam, de même tous revivront en Christ.

Rom. v, 20-21 : Où le péché a abondé, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné en donnant la mort, ainsi la grâce régnât par la justice, pour donner la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

vi, 23 : Le don de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

VIII, 2 : La loi de l'esprit de vie m'a affranchi en Jésus-Christ de la loi du péché et de la mort.

VIII, 10-11: Si Christ est en vous, le corps est mort à cause du péché, mais l'esprit est vivant à cause de la justice. Et si l'esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous.

Col. 1, 27 : Christ en vous, l'espérance de la gloire.

III, 3-4: Vous êtes morts et votre vie est cachée avec Christ en Dieu. Lorsque le Christ, qui est votre vie, paraîtra, alors vous aussi, vous paraîtrez avec lui dans la gloire.

Phil. III, 20-21: Pour nous, nous sommes citoyens des cieux, et c'est de là que nous attendons notre Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps misérable pour le rendre semblable à son corps glorifié par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses.

Si la présence dans le croyant du Christ ou de l'esprit de Christ est à la fois le principe de sa résurrection spirituelle et de sa résurrection matérielle, de sa vie nouvelle de régénéré et de la vie éternelle, Paul devait être amené à penser que, pour celui qui vit en Christ, la mort physique ne pouvait pas être une séparation d'avec Christ. Si 2 Cor. v, 1-8; Phil. 1, 21-23 et peut-être aussi Eph. 11, 6 et Col. 1, 5 sont l'écho de cette pensée, née dans l'esprit de Paul depuis qu'il n'était plus certain d'être un témoin de la parousie, il n'a pourtant pas tiré dogmatiquement la conséquence logique de cette conception. Je veux dire par là qu'il n'a pas conclu de son expérience et de son espérance religieuses personnelles que, pour le chrétien, l'être qui possède en

lui l'esprit de vie, l'heure de la mort ne marque pas la fin momentanée, l'interruption de son existence jusqu'à la parousie, mais qu'elle le dépouille simplement de son corps de chair, et constitue pour son esprit une simple transition à une vie nouvelle dans les cieux, auprès de Jésus-Christ. Cette conclusion, qui s'harmonisait parfaitement avec l'anthropologie de l'hellénisme, mais d'après laquelle il n'y avait plus de résurrection des corps, ni même de résurrection des morts, au sens propre du terme, cette conclusion était trop différente de la conception pharisienne de la résurrection des morts, corps et âme, dans laquelle avait été élevé l'apôtre Paul, pour qu'il s'y arrêtât et en fit sa doctrine. Il paraît en être resté à la conception qu'il expose dans 1 Cor. xv, et d'après laquelle le croyant décédé est réellement mort et ne reprend la vie que lors de la parousie, mais avec un corps nouveau. C'est du moins ce que supposent des déclarations comme celles-ci, tirées d'épîtres postérieures à 2 Corinthiens:

Rom. VIII, II: Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.

VIII, 23: Nous qui avons les prémices de l'Esprit, nous soupirons nous aussi en nous-mêmes, attendant l'adoption, la rédemption de notre corps.

Eph. 1v, 3o : N'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption.

Phil. III, 10-11: ... En sorte que je le connaisse, lui (Jésus-Christ) et la puissance de sa résurrection, me rendant conforme à lui en sa mort, dans l'espoir de parvenir aussi à la résurrection d'entre les morts.

111, 20-21: Pour nous, nous sommes citoyens des cieux; et c'est de là que nous attendons notre Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps misérable pour le rendre semblable à son corps glorifié par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses. (1)

Il est, par contre, une conséquence, que l'apôtre Paul a tirée

(1) Il est à noter que les Pastorales qui, si elles ne sont pas de Paul luimème, se rattachent à sa doctrine, ont encore l'ancienne conception pharisienne. Cf. 2 Tim. 1V, 1, 8; Tite 11, 13.

de son principe que c'est l'habitation de Christ ou de son esprit dans les croyants qui est à la fois le moyen et le gage de leur résurrection au jour de Christ, comme elle est déjà l'agent de leur vie nouvelle dans cette existence : cette conséquence, c'est que les croyants seuls participeront à la résurrection. Ceux qui ne sont pas unis par la foi, par le baptême et la cène à Jésus-Christ, à l'esprit vivifiant, ne peuvent pas ressusciter. La mort physique, qui est le sort naturel et fatal de tous les descendants d'Adam qui n'ont pas cru à l'Evangile, est, pour les non-croyants, une mort définitive. Cette conclusion logique de sa conception de l'œuvre rédemptrice est confirmée, d'une part, par l'absence de toute allusion quelconque à la résurrection des non-croyants, d'autre part, par plusieurs déclarations qui l'excluent nettement.

Voici les plus caractéristiques :

Gal. vi, 8 : Celui qui sème pour la chair moissonnera de la chair la corruption (φθοράν).

2 Cor. IV, 3-4 : Si notre Evangile est encore voilé, il n'est voilé que pour ceux qui périssent, pour les incrédules dont le dieu de ce siècle a aveuglé l'esprit, pour qu'ils ne voient pas resplendir l'Evangile de la gloire de Christ qui est l'image de Dieu.

Rom. 11, 12 : Tous ceux qui auront péché sans la loi périront aussi sans la loi.

v, 20-21 à v1, 20-23, spécialement le v. 23 : le salaire du péché c'est la mort, mais le don de Dieu c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

VIII, 1-13, en particulier le verset 13 : Si vous vivez selon la chair, vous devez mourir ; mais si, par l'Esprit, vous faites mourir les œuvres du corps, vous vivrez.

Phil. 1x, 18-19: Il y en a plusieurs qui ont une conduite telle, qu'ils sont les ennemis de la croix de Christ. Leur fin est la perdition (ἀπώλεια). 1x, 22; Eph. 11, 1, 5; Col. 11, 13. Cf. Rom. 1x, 22,

Nous examinerons plus loin les passages que l'on a invoqués en faveur de l'universalisme de l'apôtre, ne voulant relever pour le moment que ces deux faits: 1º que Paul ne parle jamais d'une résurrection des non-croyants; 2º que l'instrument ou l'agent de la résurrection est toujours Christ ou l'esprit de Christ, l'auteur premier en étant Dieu.

LE JUGEMENT

Au retour de Jésus-Christ, descendant du ciel où il est caché (1 Thess. 1, 10; 1v, 16; Col. 111, 4; Phil. 111, 20), se rattache le jugement général de l'humanité. Etant donné que les hommes décédés sans avoir reçu du Christ l'esprit de vie ne ressusciteront pas, le jugement ne portera que sur les hommes en vie au jour de la parousie et sur les croyants ressuscités (1). Celui qui jugera, c'est, d'après certains passages (2 Thess. 1, 5-6; 11, 11-12; 1 Cor. v, 13; Rom. 11, 2, 3, 5; xIV, 10), Dieu, et d'après d'autres (1 Cor. IV, 4-5; 2 Cor. V, 10), le Christ, deux affirmations qui se concilient dans une troisième, énoncée Rom. 11, 16, que Dieu jugera par Christ les actions secrètes des hommes. Dans 1 Cor. vi, 2-3, Paul déclare même que les saints, c'est-à-dire les chrétiens, jugeront le monde et même les anges, tout comme ils participeront au règne de leur Seigneur Jésus-Christ. Tandis que la parole de Jésus-Christ annonçant à ses douze disciples qu'ils seront assis sur douze trônes pour juger avec lui les douze tribus d'Israël (Matth. xix, 28), énonce une idée dont l'exécution est facile à se représenter, il est malaisé de concevoir comment la multitude des chrétiens, qui seront eux-mêmes objet du jugement de Christ, jugeront les autres hommes et même les anges. Ce n'est d'ailleurs qu'une seule fois qu'il émet cette idée, tandis qu'il revient à plusieurs reprises sur l'espoir qu'il a de voir les lecteurs de ses épîtres être irréprochables au jour du jugement (1 Thess. III, 13; v, 23; Gal. vi, 9; 1 Cor. 1, 8; Col. 1, 21-23; Phil. 1, 10), et devenir ainsi un sujet de gloire pour l'apôtre qui leur a fait connaître l'Evangile (1 Thess. 11, 19; 2 Cor. 1, 14; Phil. 11, 16).

De ce jugement, qui portera sur toutes les actions des hommes et sur leurs pensées les plus secrètes (1 Cor. III, 13; IV, 5; Rom. II, 16), quelle sera la norme? Ce sera la conduite de l'homme, mise en regard des lumières qu'il a reçues. Chacun sera jugé selon ses œuvres, suivant le bien ou le mal qu'il aura fait pendant sa vie (1 Cor. III, 8; IV, 5; 2 Cor. V, IO; XI, I5; Rom. II, 5-6, I3; Eph. VI, 8; Col. III, 23-24). Tous ceux qui au-

⁽¹⁾ Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Dieu, Rom. xIV, 10; voir aussi II, 1-11.

ront péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui auront péché ayant la loi seront jugés par la loi (Rom. 11, 12). En somme, chacun moissonnera ce qu'il aura semé (Gal. VI, 7).

A la suite de ce jugement, il y aura deux catégories de personnes : les condamnés d'une part, les sauvés ou absous de l'autre. Le sort des sauvés, c'est la vie éternelle, c'est la participation à la gloire et au royaume de Dieu (1 Thess. 11, 12; 2 Thess. II, 14; Gal. VI, 8; 2 Cor. V, 17; Rom. II, 7, 10; V, 2; Rom. v, 17; viii, 13, 18; 1x, 22; Col. 1, 27; 111, 4). C'est, par conséquent, le repos et la consolation éternelle pour ceux qui ont été affligés par fidélité à l'Evangile (2 Thess. 1, 6-7; 11, 16), c'est la connaissance parfaite (1 Cor. XIII, 12), c'est l'héritage de Dieu, l'héritage des saints dans la lumière (Rom. VIII, 17; Eph. 1, 14, 18; Col. 1, 12; 111, 24), c'est la liberté glorieuse des enfants de Dieu (Rom. VIII, 21), c'est la conformité avec le Fils de Dieu (Rom. vIII, 29; Eph. IV, 13; Phil. III, 20-21). C'est en un mot la vie éternelle dans le royaume de Dieu, tout ce qui peut satisfaire les désirs légitimes de la nature humaine, si bien que les afflictions du moment présent peuvent être considérées comme légères en comparaison de la gloire sans mesure et sans limite qui est à venir (2 Cor. IV, 17-18). On conçoit dès lors que l'annonce d'une telle espérance, qui devait être réalisée dans un temps relativement court, puisque le grand nombre des chrétiens vivant au temps de Paul devaient être les témoins de l'apparition subite et glorieuse de Jésus-Christ, fût vraiment un Evangile, une bonne nouvelle.

Si, d'une manière générale, le sort commun des croyants, c'est le salut, la vie éternelle dans le royaume de Dieu, Paul paraît pourtant avoir eu l'idée qu'il y aurait différents degrés dans cette félicité. C'est ce qui semble ressortir du principe général que chacun recevra selon ses œuvres, et aussi du contenu de la péricope I Cor. III, 8-15, d'après laquelle l'œuvre de chacun sera éprouvée par le feu au jour du jugement (le contexte montre évidemment qu'ici le feu est pris dans le sens figuré d'épreuve, d'examen). Il pourra arriver qu'à l'épreuve suprême, cette œuvre ne subsiste pas, ce qui n'empêchera pas son auteur d'être sauvé, mais non sans peine, comme au travers du feu. Comme chaque ouvrier avec Dieu est récompensé selon son propre travail (I Cor. III, 8), il est naturel de penser que celui dont le travail

sera reconnu de peu de valeur au jour du jugement, aura une récompense moindre que celui dont l'œuvre a subi victorieusement l'épreuve suprême. On peut également supposer qu'aux yeux de Paul, l'incestueux de Corinthe, contre lequel il a jugé « qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus » (1), ne devait pas avoir dans le royaume la même place que ceux qui ont travaillé fidèlement à leur sanctification.

Si le jugement aboutit, pour les croyants, et, d'une manière générale, pour tous ceux qui, en persévérant à faire le bien, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, à la vie éternelle (Rom. II, 5-10), quel sera le sort de ceux qui désobéissent à la vérité et obéissent à l'injustice, pour parler avec Rom. II, 8-9, de ceux qui font le mal? A eux la colère et l'indignation divine, la tribulation et l'angoisse (Rom. II, 8-9, voir aussi I Thess. I, 10; v. 9-10). Mais sous quelle forme se manifestera cette colère divine? quel châtiment atteindra ceux qui en seront les objets?... Voici, par ordre chronologique, les paroles de Paul qui répondent à cette question.

- I Thess. 1, 3 : Lorsque les hommes diront : paix et sûreté, alors une *ruine soudaine* les surprendra, comme les douleurs surprennent une femme enceinte et ils n'échapperont point.
- 2 Thess. 1, 6-9: N'est-il pas conforme à la justice de Dieu, de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent, et de vous donner, à vous qui êtes affligés, du repos avec nous, lorsque le Seigneur Jésus apparaîtra, venant du ciel, avec les anges de sa puissance, au milieu de flammes de feu, faisant justice de ceux qui ne connaissent point Dieu et qui n'obéissent pas à l'Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ? Ils seront punis d'une perdition éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance.
- 11, 8-12: Alors sera manifesté l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche et qu'il anéantira par l'éclat de son avènement. Cet impie apparaîtra par la puissance de Satan, avec toute espèce de miracles, des signes et des prodiges menteurs, et avec toutes les séductions de l'injustice pour
- (1) 1 Cor. v, 3-5, parole dont le sens n'est pas clair. Nous croyons, quant à nous, que l'apôtre condamne le dit individu à mort, afin qu'il cesse de pécher, et qu'il puisse, au jour de Christ, ressusciter pour le salut.

ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. Et c'est pour cela que Dieu leur envoie une puissance d'égarement, qui les fait croire au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, tombent sous son jugement.

Gal. v, 21 : Ceux qui commettent de telles choses (les différents défauts et vices signalés comme œuvres de la chair dans les lignes qui précèdent) n'hériteront pas le royaume de Dieu.

Gal. vi, 8 : Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la corruption.

1 Cor. 1, 18 : La parole de la croix est une folie pour ceux qui périssent.

I Cor. III, 16-17: Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira.

vi, 9-10: Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu? Ne vous abusez point: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les diffamateurs, ni les rapaces, n'hériteront le royaume de Dieu.

2 Cor. IV, 3-4: Si notre Evangile est encore voilé, il n'est voilé que pour ceux qui périssent, pour les incrédules.

2 Cor. IV, 15-16: Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Christ parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui périssent; pour ceux-ci, une odeur de mort qui donne la mort, pour ceux-là une odeur de vie qui donne la vie.

vii, 10: La tristesse selon Dieu produit une repentance qui conduit au salut, tandis que la tristesse du monde produit la mort.

Rom. 1, 32: Bien que les hommes connaissent le décret de Dieu déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles actions (29-31), non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les commettent.

11, 12 : Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi.

111, 23-24: Il n'y a pas de distinction, car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu.

vi, 23 : Le salaire du péché, c'est la mort.

vii, 5: Lorsque nous vivions selon la chair, les passions mau-

vaises, excitées par la loi, agissaient dans nos membres et produisaient du fruit pour la mort.

VIII, 6: L'affection de la chair produit la mort.

VIII, 13: Si vous vivez selon la chair, vous devez mourir.

1X, 22 : Qu'y a-t-il à dire, si Dieu voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande longanimité des vases de colère faits pour *la perdition*.

Eph. II, 1-2: Et vous, vous étiez *morts* par vos fautes et par vos péchés, auxquels vous vous êtes abandonnés autrefois (cf. 4-6).

v, 5 : Sachez-le bien, ni l'impudique, ni l'impur, ni l'avare qui est un idolâtre, n'a part à l'héritage du royaume de Christ et de Dieu.

Phil. 1, 28: Sans vous laisser intimider en rien par vos adversaires, ce qui est une preuve de *perdition* pour eux, mais de salut pour vous.

III, 18-19: Il y en a plusieurs qui ont une conduite telle, qu'ils sont les ennemis de la croix du Christ. Leur fin est *la perdition*.

Si l'on se rappelle que le salut, c'est la vie éternelle, la participation au royaume et à la gloire de Dieu, que la condition du salut c'est la possession de l'esprit du Christ, que pour ceux qui n'ont pas cru en Christ et ne sont pas morts en Christ, il n'y a pas de résurrection au dernier jour, parce qu'en tant que descendants d'Adam tous les hommes sont charnels, pécheurs et mortels, il est naturel de penser a priori que la punition qui, au jour du jugement, frappera les incrédules et les injustes, sera la mort. Cette conclusion logique de la notion que Paul se fait du péché et de la rédemption nous paraît amplement confirmée par les textes que nous venons d'énumérer. L'homme de péché, dont parle 2 Thessaloniciens, sera détruit par le souffle de la bouche du Seigneur, il sera anéanti (καταργήσει)(1). Ceux qui affligent les chrétiens de Thessalonique seront punis d'une perdition éternelle (ὅλεθρον αἰώνιον). Ceux qui n'ont pas cru à l'Evangile sont appelés ceux qui périssent (οἱ ἀπολλύμενοι) 2 Thess. II, 10; 1 Cor. I, 18; 2 Cor. II, 15; IV, 4, et leur fin est désignée par le terme de perdition (ἀπώλεια) Phil. 1, 28; 111, 19.

⁽¹⁾ De κατάργειν rendre inactif, abroger, abolir.

Ces expressions ne sauraient signifier autre chose que l'anéantissement, l'abolition de la personnalité, corps et âme. Bien loin d'avoir le sens figuré, il est aisé de montrer que, partout où le terme de mort paraît avoir ce sens et signifie un état spirituel dégénéré, il ne l'a qu'en tant que cet état de mort spirituelle est la première manifestation, le premier degré de la mort totale, ainsi Eph. II, 1, 5; Rom, VII. 7-14. Vouloir à tout prix, comme le font tous les exégètes catholiques, et un nombre diminuant de jour en jour d'exégètes protestants, entendre les termes de mort, perdition, destruction, dans le sens de vie dans la souffrance, c'est s'insurger contre un des principes essentiels de l'exégèse, à savoir qu'un terme doit être pris dans son sens ordinaire et propre, toutes les fois que le sens figuré n'est pas imposé par le contexte. Or ce n'est certes pas le cas dans les passages énumérés plus haut. Du reste, pourquoi y aurait-il une punition différente pour les injustes décédés avant la parousie et ceux qui seront encore en vie au moment de celle-ci?

Mais, nous dira-t-on, tout en admettant que l'apôtre a posé nettement le principe que la mort, la destruction de la personnalité, est la conséquence du péché, ne rencontrons-nous pas dans ses épîtres quelques passages exprimant l'espoir, plus même, la certitude qu'en définitive tous les hommes seront sauvés? C'est ce que nous allons examiner, en suivant également l'ordre chronologique de ses épîtres.

Nous rencontrons d'abord dans I Cor. xv la péricope 20 à 28, spécialement le v. 22: Comme tous meurent en Adam, de même tous revivront en Christ; et le v. 28: Et quand toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous. — Il est évident que cette dernière expression « Dieu tout en tous » exprime la certitude de l'apôtre Paul qu'un jour tout ce qui fait obstacle à la volonté et à l'action de Dieu aura disparu, que Dieu régnera sans conteste sur la nature et sur tous les êtres existants. C'est du reste l'espoir de tout chrétien qui, résolument monothéiste, croit au triomphe définitif de Dieu, et donc du bien. Mais cette certitude impliquait-elle pour Paul celle du salut universel de tous les hommes? En tout cas, elle n'apparaît pas dans le présent texte. Il est vrai que tous les hommes meurent en Adam, c'est-à-dire en tant que tous sont

descendants d'Adam. Mais, pour revivre en Christ, il faut qu'ils aient cru en Christ, qu'ils se soient endormis en Christ, comme dit le v. 18. Car, comme le marque le v. 23 : tous revivront en Christ. mais chacun à son propre rang: Christ est les prémices, puis ceux qui sont à Christ ressusciteront à son avènement, ensuite viendra la fin. Ainsi il n'est en tout cas pas question de la résurrection de ceux qui sont décédés avant la parousie sans avoir cru en Christ. Ceux-là sont absolument exclus du royaume de Dieu. Quant aux incroyants, aux injustes encore vivants lors de la parousie, notre texte n'exclut pas absolument leur conversion future. Il affirme simplement ceci, qu'après le retour de Jésus-Christ, celui-ci régnera et que, pendant son règne, il détruira tout empire, toute domination, toute puissance, y compris la mort, puissance qui sera détruite la dernière. Puis, quand Christ aura mis tous ses ennemis sous ses pieds, il remettra le royaume à Dieu le Père, et alors viendra la fin (τὸ τέλος) c'est-à-dire le règne de Dieu au sens plein du terme, le règne de la perfection. L'expression « mettre ses ennemis sous ses pieds » n'exclut pas d'une manière absolue la possibilité pour Jésus d'en triompher moralement, c'est-à-dire de les amener à reconnaître volontairement sa suprématie. Mais en tout cas, il aura aboli (καταργήση) tout empire, toute domination, toute puissance (ἀργήν, εξουσίαν, δύναμιν), expressions qui, chez Paul, désignent les différentes catégories d'esprits mauvais dont Satan est le chef. Donc, en tout cas, ou ces esprits mauvais seront exclus définitivement du royaume de Dieu et anéantis, notion qui s'accorde le mieux avec l'ensemble de l'enseignement de Paul, ou bien ils auront fini par se soumettre à Christ, idée qui n'est jamais expressément affirmée par Paul.

Dans ce même chapitre xv, on a également relevé, en faveur de l'universalisme, la péricope 42-49, spécialement le v. 49: « Comme nous avons porté l'image de celui qui est terrestre, nous porterons aussi l'image de celui qui est céleste. » Mais il est à remarquer: 1º que cette parole s'applique aux croyants « nous » et pas nécessairement à tous les hommes; 2º que le v. 45 rappelle que, si Adam a été fait âme vivante et par conséquent mortelle, Jésus-Christ, le dernier Adam, est esprit vivifiant et par suite incorruptible, ce qui implique la nécessité d'un rapport avec lui pour participer à son incorruptibilité;

3º que ce texte ne se prononce pas sur la question de savoir si tous les hommes ou seulement quelques-uns croiront en lui.

Un troisième passage allégué en faveur de l'universalisme est Rom. v, 12-21, où Paul, mettant en parallèle l'influence de la désobéissance du premier homme avec celle de l'obéissance de Jésus-Christ, relève la supériorité de la seconde au point de vue de son extension. 15: Si, par la faute d'un seul, beaucoup (οί πολλοί) sont morts, combien plus la grâce de Dieu et le don qu'il nous a fait dans sa grâce par un seul homme, Jésus-Christ, ont-ils abondé pour beaucoup (εἰς τοὺς πολλούς). 18: Ainsi donc, comme par une seule faute la condamnation s'étend à tous les hommes, de même, par un seul acte de justice, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. 20-21: Où le péché a abondé, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné en donnant la mort, ainsi la grâce régnât par la justice, pour donner la vie éternelle par notre Seigneur Jésus-Christ.

Paul, dit-on, enseigne dans cette péricope que, par suite de la faute d'Adam, tous les hommes sont devenus pécheurs et par suite soumis à la mort, mais que l'action de la grâce de Dieu en Jésus-Christ a surabondé sur celle du péché, et que, par conséquent, elle procurera la vie à tous les hommes.

Cette interprétation dépasse, croyons-nous, la véritable pensée de Paul. Sans doute, pour lui, l'œuvre de Christ est en principe suffisante pour sauver tous les hommes. Mais Christ demeure le médiateur nécessaire du salut, cf. v. 15, 17, 21, et Paul ne dit pas que tous croiront en Jésus-Christ, que tous bénéficieront de cet acte de justification qui, en principe, s'étend à tous les hommes.

Beaucoup plus favorable à la thèse de l'universalisme est la péricope Rom. x1, 25-32, spécialement le v. 26, qui affirme que tout Israël sera sauvé, et le v. 32, déclarant que « Dieu a enfermé tous les hommes dans la rébellion pour faire miséricorde à tous ». Cette déclaration prise en elle-même et isolément est nettement et franchement universaliste. Mais ce serait dépasser la pensée de l'apôtre que d'y voir l'expression d'une doctrine arrêtée et conséquente avec elle-même. Car voyez dans ce même chapitre x1 ce qu'il écrit aux v. 20-23 : Ces branches — il s'agit des branches de l'olivier cultivé qui représente le peuple d'Israël — ont été retranchées à cause de leur incrédulité, et

toi, tu subsistes par la foi : ne t'enorgueillis pas, mais crains. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus. Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu ; sa sévérité envers ceux qui sont tombés et sa bonté envers toi, si toutefois tu te maintiens dans sa bonté, autrement tu seras aussi retranché. Et quant à eux, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront aussi greffés : car Dieu est puissant pour les greffer de nouveau.

Ainsi, dans le même chapitre, Paul enseigne une prédestination universelle au salut, et met en garde ses lecteurs contre une conduite qui les exposerait à être exclus du salut. Du reste, après avoir écrit ce passage dans l'épître aux Romains, Paul continue, dans ses épîtres ultérieures, à s'exprimer comme s'il allait de soi qu'un certain nombre d'hommes seront exclus du royaume de Dieu. (1)

C'est également l'objection que l'on peut adresser à ceux qui allèguent comme universaliste le passage Col. 1, 19-20: «Il a plu à Dieu de faire habiter en lui (Jésus-Christ) toute sa plénitude, et, par lui, de réconcilier toutes choses avec lui-même, tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans les cieux, ayant fait la paix par le sang de sa croix »; et le texte analogue d'Eph. 1, 9-10: « Dieu nous a fait connaître le mystère de sa volonté, suivant le dessein que, dans sa bienveillance, il avait d'avance formé en lui-même — pour l'exécuter quand les temps seraient accomplis de réunir toutes choses en Christ, tant celles qui sont dans les cieux que celles qui sont sur la terre. » On peut encore rapprocher de ces deux textes 2 Cor. v, 19 : « Dieu était en Christ réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant pas aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de réconciliation.» Si, en effet, ces textes nous présentent Christ comme un agent de conciliation universelle, le contexte nous montre qu'il ne l'est en fait que pour ceux qui, par la foi, acceptent d'être réconciliés avec Dieu (cf. Col. 1, 23; Eph. 1, 3-13; 2 Cor. v, 20).

Nous pouvons donc conclure sur ce point spécial qu'aux yeux de Paul la grandeur et l'excellence de la grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ est telle qu'elle est, en principe, pleinement suffisante pour amener au salut tous les hommes, mais

⁽¹⁾ Cf. Eph. v, 5-6; Phil. 1, 28; III, 19.

qu'en fait elle n'est efficace que pour ceux qui l'acceptent par la foi. Bien plus, dans maint passage, il affirme que ces derniers n'ont cru que parce qu'ils y avaient été prédestinés avant la création du monde. S'il faut reconnaître que, dans Rom. XI, 26-32, à la fin du chapitre où il traite spécialement de la prédestination, il annonce que tout Israël sera sauvé et que Dieu fera miséricorde à tous les hommes, il est certain que cette affirmation nette et précise du salut universel est unique dans ses épîtres. Aussi nous paraît-il difficile de la faire prévaloir contre les nombreux passages qui, sous une forme ou une autre, nous présentent la mort comme le salaire du péché, et la foi en Jésus-Christ, source de vie, comme la condition de la résurrection, textes d'où il appert qu'en tout cas, les incroyants et les injustes décédés avant la parousie seront privés du salut, puisqu'ils ne ressusciteront pas. Ajoutons encore que cette déclaration universaliste ne concerne que les êtres humains, ce qui implique que, même dans l'hypothèse d'une rédemption universelle de tous les hommes, les puissances sataniques en seraient exclues.

Une remarque encore à propos du jugement, c'est qu'au fond cette notion est un hors-d'œuvre dans ce qu'on peut appeler le système paulinien, tout comme son idée de la résurrection au jour de Christ. Si c'est la foi en Christ, l'union mystique avec le Christ glorifié qui est le principe de la vie éternelle, comme elle est la condition de la justification, principe central du paulinisme, la conclusion logique de ce principe est d'abord que, pour le croyant, la mort n'est que la mort du corps de chair et de sang, mais non celle de l'esprit, lequel, bien loin d'être séparé par elle de Dieu et de Christ, est réuni avec eux. Nous avons vu que Paul a exprimé deux fois cette idée dans 2 Cor. v, 1-8 et dans Phil. 1, 21-23. Il résulte en second lieu de ce principe que le jugement des humains, le triage entre les justes et les injustes, les croyants et les incroyants, se fait déjà dans cette vie-ci, par l'attitude qu'ils prennent en face de Jésus-Christ. Ce jugement implicite s'exécutant à l'heure de la mort, par le fait que, pour les uns, celle-ci est définitive et que, pour les autres, elle est un simple changement d'habitation, pour parler avec Paul, le jugement final à grand orchestre n'a pas sa raison d'être. De plus, comme la grande doctrine de Paul est celle du salut par grâce, par le moyen de la foi, du salut don de

Dieu et non salaire, récompense due à certaines prestations, la notion d'un jugement, où chacun sera jugé selon ses œuvres, ne cadre pas avec cette doctrine. Sa présence dans les épîtres de Paul — comme d'ailleurs dans la théologie johannique, où elle cadre encore moins — ne s'explique que par l'influence des conceptions messianiques judaïques qui étaient celles de la première communauté chrétienne, et dans lesquelles Paul le pharisien avait été élevé. Elle faisait trop corps avec l'espérance du prochain avènement du Messie pour que l'apôtre pût y renoncer.

LE ROYAUME DE DIEU

Le jugement dernier ne clôture pas l'activité du Christ, et, à ce propos, il nous faut revenir sur 1 Cor. xv, 24-28, dont nous avons déjà dit deux mots à l'occasion de l'universalisme. D'après ce passage, le jugement dernier marque plutôt le commencement du règne visible, extérieur, du Christ, de ce règne auquel participeront les croyants (Rom. v, 17; 1 Cor. 1v, 8-9; 2 Tim. 11, 12 et Apoc. v, 10). Ce règne, dont Paul ne détermine pas la durée en chiffres précis, comme le fait l'Apocalypse qui la fixe à mille ans (Apoc. xx, 2-5), durera jusqu'à ce que le Christ ait mis tous ses ennemis sous ses pieds (1 Cor. xv, 25), par conséquent jusqu'à ce qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et sous la terre et que toute langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu le Père (Phil. 11, 9-11). Quand toute puissance adverse sera détruite, Jésus remettra le royaume à Dieu le Père, et ce sera la fin, c'est-à-dire la fin de l'économie présente, avec ses difficultés et ses luttes, son mélange de bien et de mal, et le commencement du royaume de Dieu, de l'ère de la perfection. Car, comme nous l'avons déjà remarqué, les pécheurs de tout ordre qui ne se sont pas repentis et n'ont pas cru à l'Evangile, sont absolument exclus du royaume de Dieu. Une fois sa tâche terminée, le péché et la mort détruits sans retour, le Fils lui-même sera soumis à Dieu le Père (1 Cor. xv, 28), et il ne sera plus qu'un premier-né entre plusieurs frères (Rom. v111, 29).

Ce n'est que dans 1 Cor. xv que Paul parle expressément d'un règne de Christ, s'étendant entre le moment de son avènenement et celui où le triomphe complet de la volonté de Dieu amènera l'existence du royaume de Dieu proprement dit. Les autres passages, où il parle de la parousie et du royaume de Dieu, n'excluent pas cette conception, mais semblent supposer plutôt que le royaume de Dieu commencera à l'avènement même du Christ, celui-ci régnant au nom de Dieu. De là cette expression « le royaume de Christ et de Dieu », que l'apôtre emploie Eph. v, 5.

Est-ce l'avènement du Christ avec la résurrection des croyants morts et la transformation des croyants vivants, qui constituerà la révélation des fils de Dieu que la création attend avec un ardent désir d'après Rom. VIII, 18-22? Ou bien faut-il placer cette révélation des fils de Dieu à la fin du règne de Christ, quand il aura triomphé de toutes les puissances hostiles à Dieu? Si 1 Cor. xv, 24-28 marque la pensée définitive de l'apôtre, c'est évidemment à ce dernier moment qu'il faut s'arrêter, car c'est alors seulement qu'ils seront pleinement héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ, et en cette qualité, participants à la gloire divine (Rom. VIII, 17-18; v, 2; 1 Thess. II, 12; 2 Cor. IV, 17; Eph. 1, 18). Quoi qu'il en soit de ce point spécial, Paul ne juge la rédemption pleinement accomplie que lorsque la nature ellemême sera délivrée de la servitude de la corruption, et participera, elle aussi, à la liberté glorieuse des enfants de Dieu, lorsque la mort ne régnera plus sous aucune forme dans le monde (Rom. VIII, 19-23; 1 Cor. xv, 26).

Dans le royaume de Dieu, les croyants, possesseurs d'un corps spirituel et incorruptible (1 Cor. xv, 42-54), jouiront de la vie éternelle, c'est-à-dire de la vie pleine et parfaite, à tous les points de vue. Ils posséderont la connaissance parfaite de toutes choses, connaissance intuitive, face à face, comme dit l'apôtre (1 Cor. XIII, 8-12), singulièrement supérieure à la connaissance imparfaite et obscure que nous possédons actuellement. Ils s'aimeront parfaitement les uns les autres, car la charité n'a pas de fin (1 Cor. XIII, 8); elle est de tous les temps, puisque l'amour est la loi même du royaume de Dieu réalisé, comme elle est déjà aujourd'hui le devoir suprême du chrétien. Ce sera, pour tous les croyants, la justice, la paix et la joie par le Saint-Esprit (Rom. XIV, 17), ce qui implique une communion parfaite avec Dieu, idée qui n'est pas expressément marquée par l'apôtre, mais qui nous paraît incluse non seulement dans le texte que nous venons de citer, mais dans le fait de la participation

à la gloire de Dieu. Et comme Jésus participe déjà depuis son ascension à cette gloire divine, les croyants, en y participant à leur tour, jouiront aussi pour l'éternité de la compagnie de Jésus (1 Thess. IV, 17).

Où sera le séjour des élus ?... L'idée générale des croyants d'alors, impliquée d'ailleurs par l'attente du retour de Christ ici-bas et de la transformation de la terre actuelle, était que ce serait notre terre elle-même qui serait le théâtre de cette réalisation glorieuse du royaume de Dieu. Et cette idée cadre bien avec la conception géocentrique de l'univers qui était celle des premiers chrétiens comme de tout le monde antique. L'apôtre Paul ne paraît pas en être resté à cette croyance. D'après 1 Thess. IV, 17 (1); 2 Cor. V, 1-2 (2); Eph. II, 6 (3), il semble plutôt avoir pensé que le séjour des élus doive être dans les cieux, dans ce troisième ciel ou paradis où il raconte avoir été un jour ravi en esprit (2 Cor. XII, 2-4).

Paul n'aborde jamais, remarquons-le en terminant, la question du sort des hommes morts avant Jésus-Christ. Faut-il voir dans l'indication que, devant Jésus, tout genou fléchira non seulement dans les cieux et sur la terre, mais aussi sous la terre (Phil. 11, 10-11), l'idée que les morts entrés dans le scheol participeront aussi à son règne, idée qui pourrait être aussi celle de Rom. XIV, 9 (4), il est impossible de l'affirmer. Seraient-ce les fidèles de l'ancienne alliance qu'il faut entendre par ces

- (1) Ensuite, nous les vivants, restés sur la terre, nous serons enlevés tous ensemble avec eux (les ressuscités) au milieu des nuées, à la rencontre du Seigneur, dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur.
- (2) Nous savons que, si notre demeure terrestre, qui n'est qu'une tente, est détruite, nous avons dans le ciel un édifice qui est l'œuvre de Dieu, une demeure éternelle qui n'est pas faite de main d'homme. Aussi gémissons-nous dans cette tente, désirant avec ardeur d'être revêtus de notre habitation céleste.

Sans doute, remarquerons-nous, cette demeure éternelle est ici le corps spirituel et incorruptible du croyant, mais, en disant que cette demeure éternelle est dans le ciel, l'apôtre ne marque-t-il pas que c'est dans le ciel que le croyant sera revêtu de ce corps nouveau?!

- (3) Dieu nous a ressuscités ensemble et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ. Il y a là, sans doute, une expression proleptique, mais qui paraît bien désigner le ciel comme séjour des rachetés.
- (4) C'est pour être le Seigneur des morts et des vivants que Christ est mort et a repris vie.

saints avec lesquels Jésus apparaîtra d'après 1 Thess. 111, 13, c'est ce qu'il est également impossible de déterminer à coup sûr. Ce silence de l'apôtre Paul montre une fois de plus que, dans ses épîtres, il ne se préoccupe que de répondre aux besoins religieux et pratiques des Eglises fondées par lui, et non d'examiner et de résoudre les questions dogmatiques, sans intérêt direct pour la vie spirituelle des destinataires de ses épîtres, que pouvait soulever, dans les esprits philosophiques, le contenu de sa prédication évangélique.

Ce serait dépasser le cadre de cette étude de théologie biblique, comme telle purement objective, que d'examiner si et dans quelle mesure le chrétien du xxe siècle peut s'approprier les croyances eschatologiques de l'apôtre. Nous renvoyons pour cela nos lecteurs à notre brochure sur L'Espérance chrétienne de l'au-delà (1). Relevons seulement le fait que la différence très grande existant entre la conception antique de l'univers et la conception moderne, notre connaissance plus complète de l'histoire de l'humanité et le non-retour du Christ à l'époque espérée par la première génération chrétienne, entraînent naturellement des modifications importantes dans la forme que le chrétien d'aujourd'hui doit donner à ses espérances d'avenir. Il y a là une nécessité dogmatique évidente, à laquelle il est impossible de se soustraire pour l'homme qui veut penser sa foi avec les idées de son temps. Mais, quelques divergences que la différence des horizons intellectuels fasse surgir entre nos espérances eschatologiques et celles de l'apôtre Paul, il reste, sur ce point, ceci de commun entre lui et nous, c'est la ferme espérance que le Dieu qui, par sa grâce, a commencé en nous l'œuvre du salut, en poursuivra l'achèvement et nous fera participer un jour, dans l'au-delà, à la plénitude de la vie divine et éternelle, à la gloire de son royaume, à la pleine possession de notre dignité de fils de Dieu. C'est là la bonne nouvelle du salut. L'éliminer de l'Evangile et prétendre néanmoins vouloir garder celui-ci, ce serait l'émasculer en en faisant simplement une loi morale nouvelle sans l'accompagner du levier nécessaire à l'effort pour l'accomplir : la confiance dans la grâce d'un Dieu qui nous aime non seulement pour un temps, mais pour l'éternité.

Louis Emery.

⁽¹⁾ Lausanne 1913, librairie Rouge.